

MUNICIPALITE DE
SAINTE-ANNE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION D'UN BIEN D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$ **SOIT LE CAMPING DU CHENAL-DU-MOINE**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*, la municipalité de Sainte-Anne-de Sorel a procédé à l'aliénation du camping du Chenal-du-Moine, mentionné ci-dessous, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autrement que par enchère ou soumission publique :

Description du bien aliéné	Acquéreur	Prix
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT DIX-HUIT (6 654 418) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu. Étant un terrain de camping, avec bâtisse portant l'adresse civique 1686 chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, province de Québec, J3P 5N3.	9010-1460 QUÉBEC INC.	975 000 \$

FAIT et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 10^e jour de juin 2025.



Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et greffier-trésorier